

OBJET : (311) CONVENTION DE PRET A USAGE GRATUIT VILLE DE SANNOIS / MUSEE MONTMARTRE, JARDIN RENOIR

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE QUATORZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN,
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
Mme TOUMI, M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme
ENGUERRAND, Mme SAIDI, M. LEGUEIL, M. HEURFIN,
M. FLEURIER, Mme CHRISTIN et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. GUEUDIN à M. JAMET
M. LAMARCHE à M. LEGEUIL

ABSENTS : M. PONCHEL et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre KERGOAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 19 décembre 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023-12-14 - DL2023 - M. J. DE

Publiée le 20 décembre 2023



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services


C. NOUAILHETAS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (311) CONVENTION DE PRET A USAGE GRATUIT VILLE DE SANNOIS / MUSEE MONTMARTRE, JARDIN RENOIR

N° 2023/141 du 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le Code Civil, notamment les articles 1875 et suivants,

Considérant que le musée Utrillo- Valadon a dû être fermé au public depuis le 4 mai 2018 compte tenu de désordres structurels importants sur le bâtiment,

Considérant que la Ville souhaite garantir la conservation et la visibilité de la collection des œuvres des peintres Utrillo, Valadon et Utter.

Considérant que le Musée de Montmartre, Jardin Renoir accueille cette collection depuis janvier 2019 dans le cadre d'un prêt à titre gratuit et que ce prêt fait sens dans la mesure où le musée de Montmartre est situé dans l'ancien atelier de Suzanne Valadon.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la reconduction de la convention de prêt à usage gratuit entre la ville de Sannois et le musée Montmartre, Jardin Renoir, ci annexée pour une durée de 2 ans à compter du 20 janvier 2024, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 6 mois.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le musée Montmartre, Jardin Renoir, ladite convention.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisien



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre KERGOAT
Conseiller municipal